



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 mars 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 12 Mars 2002

**APPEL D'OFFRE POUR LA REGIE PUBLICITAIRE DES  
SUPPORTS D'INFORMATION DE LA VILLE DE NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002**

DELIBERATION D20020079

**Communication**

**APPEL D'OFFRE POUR LA REGIE PUBLICITAIRE DES  
SUPPORTS D'INFORMATION DE LA VILLE DE NIORT**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années, nous finançons partiellement ou en totalité certains de nos supports d'information par des recettes publicitaires. Celles-ci sont collectées pour notre compte par une régie qui nous en assure le reversement après rémunération. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un marché public.

Le marché public arrivant à expiration, il convient de le renouveler. Il a pour objectif d'homogénéiser la politique commerciale et tarifaire sur les différents supports et de permettre une plus grande clarté, pour les annonceurs, sur les démarches effectuées pour le compte de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- lancer un appel d'offres en vertu des articles 33 et 58 à 60 du Code des marchés Publics,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à venir.

Les recettes correspondantes sont imputées sur le budget primitif 2002.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)